

PROCESSUS DE LA SIGNATURE DE L'OFFRE D'ACHAT À LA RÉITÉRATION

1

Etape 1
Négociation puis
signature de l'offre
définitive

2

Etape 2
Envoie du dossier de
vente au notaire

3

Etape 3
Prise de rendez vous
avec les différents
parties pour la signature
du compromis

4

Etape 4
Signature du compromis
avec envoi d'une copie
au siège

5

Etape 5
Purge des différents
délais
Droit de préemption
urbain, loi SRU,
hypothèque etc.

6

Etape 6
signature de la
réitération